

ARRÊTÉ DE NOMINATION D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE À LA DIRECTION DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE SCIENCES DES TERRITOIRES ET DE LA COMMUNICATION (UFR STC) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),

Vu les statuts en vigueur de l'UFR STC,

Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu le constat du caractère infructueux de l'élection prévue le 15 octobre 2020 à la direction du département de géographie de l'UFR en l'absence de candidature(s) déclarée(s),

ARRÊTE

> Est nommé administrateur provisoire du département de géographie de l'UFR STC jusqu'à la date de la prochaine élection à la direction du département de géographie de l'UFR STC: Monsieur André-Frédéric HOYAUX, enseignant-chercheur.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

Article 3:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac, le 04 décembre 2020.

Le président

de l'Université Bordeaux Montaigne, Lionel LARRÉ. PESIDENCE

1 6 DEC. 2020

Publié le :

16 DEC. 2020